



Collecte des lampes usagées : les collectivités locales au rendez-vous !

Les 18 et 19 juin, Récylum participera aux 10^{èmes} assises nationales de la gestion territoriale des déchets, à Agen. C'est l'occasion pour l'éco-organisme de faire le point sur sa collaboration avec les collectivités locales. 18 mois après le lancement de la filière de recyclage des lampes usagées, c'est 50% de la population française qui bénéficie de la collecte en déchèterie. Plus de 600 collectivités ont rejoint la filière. Panorama ...

Récylum et les collectivités locales en quelques chiffres

33 millions d'habitants sont desservis par près de **1600 déchèteries**.

Ces déchèteries sont gérées par **622 collectivités** aujourd'hui sous contrat avec Récylum. Il s'agit pour 93% d'entre elles de structures intercommunales :

- communautés de communes : **47%**
- syndicats intercommunaux : **33%**
- communauté d'agglomération : **12%**
- communautés urbaines : **1%** (7 des 14 communautés urbaines existantes sont concernées : Alençon, le Creusot-Montceau-les-Mines, Lille, Lyon, Nancy, Nantes et Strasbourg).

Les **7%** restants sont des communes.

18% de ces collectivités ont également mis en place des Points de collecte directement dans les locaux de leurs **services techniques**, principalement pour la collecte des lampes servant à l'éclairage de la voirie, des bâtiments publics, administratifs, etc. D'autres font appel à un prestataire (électricien assurant la maintenance des éclairages, ou collecteur de déchets), ou déposent leurs lampes directement en déchèterie.

6600 kg : c'est le plus gros volume total de lampes usagées collectées depuis janvier 2007 par une collectivité, le Sytevom (Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Élimination et la Valorisation des Ordures Ménagères - Haute-Saône / Doubs / Vosges).

17 novembre 2006 : c'est la date à laquelle ont été inscrites les premières collectivités participantes :

- la communauté d'agglomération du Grand Rodez,
- la communauté de communes Maine 301,
- le Syndicat Mixte de la Vallée d'Oise,
- les services techniques de la ville d'Orléans.

Récylum aux Assises d'Agen

A l'occasion de cet événement incontournable qui aura lieu les **18 et 19 juin** :

- Récylum tiendra un stand (n°100) sur lequel il présentera le service qu'il offre aux collectivités locales ;
- une conférence est également prévue le jeudi 19 de 11h à 12h30 (Forum M) : *les services dédiés aux collectivités locales pour la collecte sélective des lampes usagées*. Récylum prendra la parole aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud.

Rappel : le service de Récylum aux collectivités locales



- **Récylum équipe gratuitement les déchèteries de conteneurs** qui sont enlevés et remplacés sur simple demande dès qu'ils sont pleins. Les lampes sont ensuite recyclées.

- **Les services techniques peuvent également être équipés gratuitement, sous certaines conditions,** de conteneurs de collecte, pour les lampes de la voirie, des bâtiments publics, etc.

- **Récylum soutient financièrement l'aménagement des déchèteries** (construction d'un local DMS par exemple), à hauteur de 20% de l'investissement avec un plafond de 700 €/ déchèterie.

- **Récylum soutient également financièrement et techniquement la mise en œuvre d'actions de communication :** forfait de 900€ pour 2008 + un kit de communication sous forme de CD-Rom envoyé aux collectivités afin de les aider à réaliser des supports de communication.

- **Une formation est délivrée gratuitement** au personnel en charge de la collecte des lampes.

Pour les petites déchèteries : un système de regroupement qui résout les problèmes de place

Le service de Récylum, simple et gratuit, est globalement très bien accueilli. Cependant, quelques collectivités ont encore des réticences pour mettre en place la collecte des lampes de leurs habitants.

En effet, de nombreuses déchèteries n'ont pas de place pour stocker les conteneurs de Récylum à l'abri. Mais si la collectivité dispose au moins d'une déchèterie ou d'un local technique pouvant accueillir ces conteneurs, il existe une solution alternative : elle utilise ce lieu comme **point de regroupement**, équipe les autres déchèteries de petits collecteurs en cartons (alvéoles fournies gratuitement par Récylum), et se charge régulièrement de rassembler les lampes collectées au niveau du point de regroupement.

1 collectivité sur 10 a déjà adopté ce système. Il s'agit par exemple :

- des communautés d'agglomération de **Laval, Morlaix, Nice, Tours, Saint-Malo...**
- des communautés de communes de **la Vallée de la Bièvre, du Cœur du Var, du Haut Morvan...**
- des mairies de **Montreuil, Béziers...**



Alvéoles pour tubes fluorescents (70 unités) et alvéoles pour autres lampes (150 unités)

Contacts presse

Récylum, Ophélie Plantard • Tél. : 01 56 28 95 16 • oplantard@recylum.com
Comme Une Image, Sophie Leudière • Tél. : 01 39 85 21 64 • sophie@commeuneimage.fr